

programme

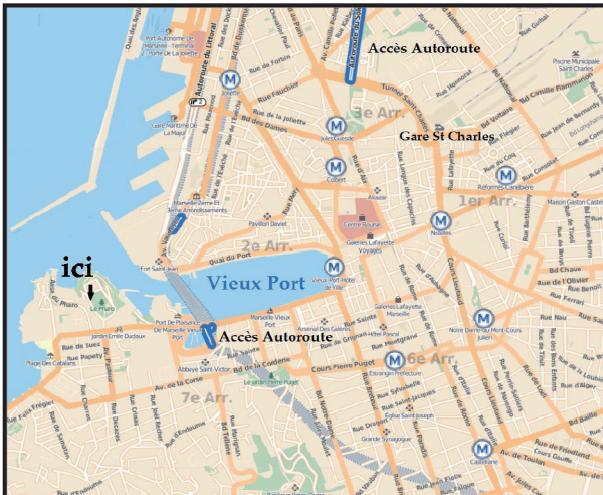
8h30	Accueil des Participants
9h00-9h30	Ouverture de la Journée Marie Masclet de Barbarin (<i>vice-présidente du CA AMU</i>), Jean-François Dalvai (<i>responsable du Pôle Politique du Travail, DIRECCTE PACA</i>) et Mario Correia (<i>directeur de l'IRT d'Aix-Marseille Université</i>)
9h30-10h00	Jeu des questions-réponses aux participants Travail en groupe, recueil des points de vue des participants (Méthode "Phillips 6x6")
10h00-12h30	Pour une meilleure connaissance des enjeux Présentation par Stéphanie Mouillet (<i>économiste du travail, IRT-LEST, AMU</i>) 1. La représentation du personnel face aux enjeux de la santé au travail : repères historiques - Paul-André Rosental (<i>historien, Sciences Po Paris, Centre d'Études Européennes et de Politique Comparée</i>) 2. Focus sur la place de la santé au travail au sein du CSE - Claire Morin (<i>juriste, IRT-CDS, AMU</i>) 3. Les (dys)fonctionnements du CHSCT. Des enseignements pour le CSE ? - Arnaud Mias (<i>sociologue du travail, Université Paris Dauphine</i>) 4. Les accords de mise en place du CSE : analyse d'une sélection d'accords applicables en PACA - Mounia Saadaoui (<i>chargée d'études, DIRECCTE PACA</i>) ◆ 12h30-13h30 ► PAUSE DÉJEUNER (Buffet) ◆
13h30-13h45	Synthèse du Phillips 6x6 par Mario Correia (<i>sociologue du travail, IRT-LEST, AMU</i>)
13h45-16h30	Table ronde animée par Caroline Vanuls (<i>juriste, IRT-LEST, AMU</i>) Les missions du CSE en santé et sécurité : regards de praticiens (<i>les représentants des organisations syndicales, un médecin du travail, la DIRECCTE PACA, un expert agréé santé-sécurité</i>)
16h30-17h00	Conclusion de la Journée Jean-François Dalvai et Mario Correia

La Journée a lieu
dans l'Amphithéâtre Gastaut

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
Jardin du Pharo
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE
Tél. IRT : 04.13.94.19.78
<http://irt.univ-amu.fr/journee-étude-2019>

Quelques indications...

- * Le Pharo est desservi par trois autoroutes (A7, A55 et A50). Sortie Pharo par le Tunnel Prado Carenage et par le Tunnel du Vieux Port
- * Parking Q-Park à 50 mètres de l'entrée du Jardin du Pharo
- * Depuis la Gare SNCF et la Gare des Autocars Métro RTM Ligne 1 Station Vieux Port, puis Bus 81, 82 ou 83 (il faut environ 20 minutes pour se rendre à pied du Vieux-Port jusqu'au Pharo)



plan d'accès

- Le repas est offert -
L'inscription est gratuite et se fait auprès de l'IRT
Formulaire d'inscription en ligne à l'adresse suivante (cf « Domaine 4 »)
<http://irt.univ-amu.fr/inscription-sessions-direccte>

I.R.T. (Aix-Marseille Université) 12, traverse Saint-Pierre 13100 Aix-en-Provence
Tél : 04.13.94.19.78 e-mail : irt-contact@univ-amu.fr Site internet : <http://irt.univ-amu.fr>



La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE PACA)
et l'Institut Régional du Travail d'Aix-Marseille Université (IRT-AMU)



organisent
une journée d'étude
sur le thème

Le Comité Social et Économique et les enjeux de la Santé-Sécurité au Travail



Jeudi 26 Septembre 2019

9h00 - 17h00

à Marseille

Amphithéâtre Gastaut
Aix-Marseille Université

(58 boulevard Charles Livon - Jardin du Pharo - 13007)

**La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE PACA)
et l'Institut Régional du Travail d'Aix-Marseille Université (IRT-AMU)**
organisent une journée d'étude
sur les enjeux santé et sécurité au travail pour le CSE

La **santé au travail** appréhendée dans le cadre de l'entreprise ou de la relation de l'individu à son milieu professionnel constitue une **préoccupation majeure** des **acteurs du monde du travail**. Alors que les premières règles relatives à la **sécurité des salariés** dans le milieu industriel remontent à la fin du XIX^e siècle, pendant longtemps les **conditions de travail difficiles** ou **dégradées** n'étaient prises en compte que sous l'angle de la réparation des **accidents du travail** et des **maladies professionnelles** ou parce qu'elles permettaient de négocier des contreparties financières : primes de salissure, de chaleur, de froid... De surcroît, il a fallu attendre **1947** pour que les premiers **CHS** soient institués et **1982** pour qu'ils se transforment en **CHSCT**. Cette instance est parvenue progressivement à sortir d'une logique de contreparties pour imposer le thème de la santé et des conditions de travail comme **objet de préoccupations « partagées »** par l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Depuis leur création, les CHSCT ont non seulement prouvé leur **utilité**, mais sont devenus des instances disposant d'une **véritable expertise** et **capacité d'intervention** pour **prévenir les risques professionnels**.

Les **ordonnances du 22 septembre 2017** ont engagé une **profonde révision** du droit du travail important entre autres la **fusion** des instances de représentation du personnel. Ce regroupement se traduit par la **disparition du CHSCT** dont les compétences sont désormais transférées au nouveau Comité Social et Économique (**CSE**). Il lui est toutefois possible de se doter d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (**CSSCT**). Mais celle-ci, simple composante du CSE et dépourvue de toute personnalité morale, n'agit qu'en délégation de l'instance unique. Elle n'est, de plus, **obligatoire** que dans les entreprises comprenant **au moins 300 salariés**.

Avec ce **regroupement des instances**, l'objectif affiché est le suivant : dépasser leur cloisonnement antérieur, obstacle à une vision globale des problèmes rencontrés dans l'entreprise. Ce **décloisonnement** permettrait aux représentants du personnel de **raisonner de manière transversale** en intégrant notamment la dimension santé-sécurité dans l'ensemble de leurs réflexions.

Mais cette réforme provoque beaucoup d'**inquiétudes** quant à la capacité de la nouvelle instance unique de se saisir de la problématique « santé au travail ». Les **questionnements** se concentrent sur **deux points** :

- Le CSE parviendra-t-il à faire de la santé des travailleurs une priorité ou se focalisera-t-il sur des problèmes de nature économique, parfois plus immédiats, et bien sûr sur leur impact en termes d'emploi ? *Le danger serait de faire*

passer au second plan les préoccupations liées à la santé et aux conditions de travail, alors même que la priorité mise sur la rentabilité de l'entreprise génère de nombreux risques professionnels ;

- Le CSE disposera-t-il des moyens nécessaires pour remplir ses missions ? *Dans ce cadre nouveau, les représentants du personnel se voient confier davantage d'attributions, tout en disposant de moins de moyens pour les exercer avec la réduction du nombre d'élus et des heures de délégation.*

C'est donc sur ces différents aspects que la **négociation collective** sur la mise en place et le fonctionnement du CSE prend **tout son sens** pour doter ses membres de **moyens d'action suffisants** afin de maintenir un **dialogue social de qualité** sur le thème de la santé au travail.

La **journée d'étude du 26 septembre 2019**, au cours de laquelle **échangeront** tous les acteurs concernés, sera ainsi l'occasion de tirer **les premiers enseignements** sur la **manière** dont le **CSE**, nouvelle instance, **prend en charge** la santé des salariés, leur sécurité et leurs conditions de travail.

Déroulement de la Journée

Cette journée d'étude sera donc structurée en **deux temps...**

1^{er} Temps



Analyse des enjeux

S'il est sans doute prématuré de mesurer avec exactitude **l'impact** de la disparition du CHSCT et du transfert de ses compétences au CSE, il est possible cependant de mener une **réflexion prospective** sur les éventuels effets de cette évolution. Pour traiter de ce sujet, comme chaque année, l'Institut Régional du Travail et la DIRECCTE PACA font le choix d'apporter des éclairages scientifiques sur les évolutions en cours.

2nd Temps



Les expériences sur le terrain

Le deuxième temps de la journée d'étude sera consacré à une **table ronde**. Les regards croisés portés par des praticiens et des membres d'organisations syndicales seront une fois de plus privilégiés pour nourrir les réflexions de la journée d'étude.

Publics Invités

Membres des Institutions Représentatives du Personnel, délégués syndicaux, DRH, médecins du travail, experts, chercheurs, enseignants, étudiants...